

# CHALLENGE DES VALLONS DU VAL DE SAIRE

Organisation : AS TOURLAVILLE CYCLISME - LES VALLONS BRILLEVASTAIS - COMITE DES FETES DE MONTAIGU LA BRISETTE - MUNICIPALITE DE THEURTEVILLE BOCAGE

Le challenge se déroulera sur 3 épreuves :

- Dimanche 14 avril 2024 à Theurteville Bocage
- Dimanche 05 mai 2024 à Montaigu la brisette
- FINALE Dimanche 12 mai 2024 à Brillevast

Article 1 : Le challenge des vallons du val de saire est réservé aux licenciés FFC des clubs régionaux et interrégionaux et s'adresse aux catégories : U7, U9, U11, U13, U15 et Open2, Open3, Access 1-2-3-4

Article 2 : Les points seront attribués par ordre décroissant à chaque épreuve selon l'exemple suivant : 1<sup>er</sup>= 1pt, 2<sup>ème</sup>= 2pts, 3<sup>ème</sup>=3pts etc..., tout participant abandonnant marquera 200 points.

En cas d'ex-æquo au nombre de points, il sera tenu compte des places obtenues au cours de la finale, pour déterminer les classements. Pour figurer au classement général final, il faut obligatoirement participer à la finale le 12 mai 2024 à Brillevast.

Le classement se fera par un arbitre désigné par le comité. Le club organisateur devra effectuer un contrôle de braquet pour les jeunes catégories

Article 3 : Il y aura un maillot distinctif pour chaque catégorie jeune : 1<sup>er</sup> garçon et 1<sup>ère</sup> fille.

Un maillot de leader sera attribué pour le 1<sup>er</sup> Open2, 1<sup>er</sup> Open3, 1<sup>er</sup> Access 1-2-3-4.

Article 4 : Le maillot du « challenge des vallons du val de saire » devra être porté par chaque leader à chaque épreuve.

Article 5 : En cas de litige ou contestation, seul le comité d'Organisation du Challenge a autorité et prendra les décisions qui s'imposent.

Article 6 : Le fait d'être engagé aux épreuves du « Challenge des vallons du val de saire », implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement, et en accepte les termes.

Pour tous renseignements, contacter : Julien Codabey 0672995759